

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0008860

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5459 Société : RAM 190700

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHAHOUI DRISS

Date de naissance : 21/08/1958

Adresse : LOT SAFSAF N° 63 MARRAKECH

Tél. : 0663461238 Total des frais engagés : 469,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age : 65 ANS

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MARRAKECH

Le : 10/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : CHAHOUI DRISS



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Ali Houda El FEKARI Hamza Dr. En Pharmacie Lot. Targa 368 Hay El Marrakech - Tél. 0524 51 00 10	10/11/24	469.90

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch, likely a maxillary arch, showing the upper teeth. The teeth are numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. Number 1 is at the midline, and the numbers increase towards the molars. The diagram includes directional markers: 'H' at the top, 'D' on the left, and 'B' at the bottom. The teeth are represented by small circles with horizontal lines through them, indicating their orientation.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LOT
EXP
PPV

23187
05 2026
107.60

230941
03 2026
36.20

N° 011360

طب

Bon de

Mr

السيد

RFCH 10/1/24 في

العدد Quantité	النوع Designation	الثمن P. U. HT	المجموع Prix Total
3	Aprovel 150	108.70	326.10
1	Stagliol 700 mg 100cp	107.60	107.60
1	Stagliol 100g 30cp	36.20	36.20
+ 469.90			
<p>Arrêtée le présent facture au Scamme de quatre cent soixante neuf quatre vingt dix</p>			

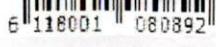
Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Aprovel 150 mg. cp b 28
P.P.V : 108,70 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Aprovel 150 mg. cp b 28
P.P.V : 108,70 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Aprovel 150 mg. cp b 28
P.P.V : 108,70 DH



PHARMACEUTICAL
EL FERKARI HASSANE
Dr. En Pharmacie
Marrakech - Tel. 0524 713356
Lot. Targa 300 - Rue El Hassani

6 118001 080892

6 118001 080892

Dr. DIYANE Khadija

Spécialiste en Endocrinologie
Diabétologie et Nutrithérapie
Ancien Médecin du CHU Med VI
& de l'hôpital Ibn Tofail de Marrakech



الدكتورة ديان خديجة

اختصاصية في أمراض السكري

أمراض الغدد الهرمونية والتغذية العلاجية

بيبة سابقة بالمستشفى الجامعي محمد السادس

و مستشفى ابن طفيل بمراكش

Mr DRISS CHAHOUI

36,20
107.60

1) STAGID 700 mg, Comprimé sécable

1 0 1

AU MILIEU DU REPAS, Pendant 6 mois

108,70 X 3

2) APROVEL 150 mg, Comprimé

1*/J PDT 6MOIS

19,50 X 6

3) UVEDOSE 100 000UI

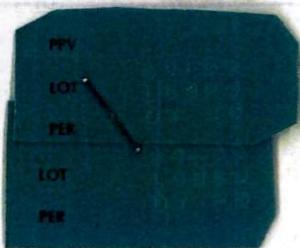
1AMP/ 15jours PDT 6 semaines

50,60 X 2

4) PRINCI-B Fort Comprimé pelliculé

2*/j pdt 1 mois

688.10



Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH

6 118001 185030

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH

6 118001 185030

RDV :

INPE : 071172266

شارع خالد بن الوليد، مركز الأعمال فريد ابراهيم العبدلي، الدار البيضاء، المغرب

f /endocrino.diabeto.nutrition.marrakech /drdiyanekhadija_endocrino /kadija diyane

05 24 42 34 42 06 45 64 06 51 www.cabinetdrdiyane.com cabinetdrdiyane2@gmail.com



211 11/2022

LOT 223937
EXP 11 2025
PPV 36.20

LOT 231497
EXP 04 2026
PPV 107.60

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain seba Casablanca

Aprovel 150 mg, cp b 28

P.P.V.: 108,70 DH

6 118001 080892

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain seba Casablanca

Aprovel 150 mg, cp b 28

P.P.V.: 108,70 DH

6 118001 080892

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain seba Casablanca

Aprovel 150 mg, cp b 28

P.P.V.: 108,70 DH

6 118001 080892

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH

6 11801 185030

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH

6 11801 185030

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH

6 11801 185030

Maphar
Bd Alkmia N° 6, QI,
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V.: 19,50 DH

6 11801 185030